

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 2 juillet 2013 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-152, permettant l'installation d'un piano, relative à l'événement « **Piano des villes** », qui aura lieu devant le 2685 rue Masson, du 8 août 2013 au 19 septembre 2013, et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., C. O-0.1).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-172, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam** », qui aura lieu selon le circuit suivant : départ au 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, sortie sur la rue De Lanaudière), passage sur les rues de Lanaudière, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à la rue Fabre; rue Fabre, direction nord jusqu'à la rue Bélanger; rue Bélanger, direction ouest jusqu'à la rue De Lanaudière fin du trajet au 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, entrée sur la rue De Lanaudière), le 11 août, entre 10 h et 11 h 30 et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-173, permettant le ralentissement temporaire de la circulation, dans le cadre de l'événement « **Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam** », selon le trajet suivant : départ au 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, sortie sur la rue De Lanaudière), passage sur les rues de Lanaudière, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à la rue Fabre; rue Fabre, direction nord jusqu'à la rue Bélanger; rue Bélanger, direction ouest jusqu'à la rue De Lanaudière fin du trajet au 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, entrée sur la rue De Lanaudière), le 11 août 2013, entre 10 h et 11 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-182, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Championnats régionaux de baseball** », aux parcs Beaubien et Sainte-Bernadette, du 9 au 19 août 2013, entre 9 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-183, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « **Championnats régionaux de baseball** », qui aura lieu aux parcs Beaubien et Sainte-Bernadette, du 9 au 19 août 2013, entre 9 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-189, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Cinéma sous les étoiles** », qui aura lieu au parc Molson, section Est, les 1^{er}, 8, 15 et 22 août 2013 ou le 29 août 2013, en cas d'intempéries à l'une des quatre premières dates mentionnées, entre 19 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 9 août 2013